

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 17 FEVRIER 2021

Le Conseil Municipal de SAVAS s'est réuni le mercredi 17 février 2021 à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur Yves RULLIERE, Maire.

PRÉSENTS : BALANDRAUD Didier – BUSSET Christophe - CHATEGNIER Gilbert - FAURE Frédéric – FOREL Isabelle - GUIOT Daniel - LENOBLE Evelyne – MONTAGNE Catherine – MONTALAND Yves – PIATON Bertrand - REY Nathalie – RULLIERE Yves – SAMUEL Cyril - SEUX Denis.

ABSENT EXCUSE : BLACHIER Raphaël donne pouvoir à Frederic FAURE.

Membres en exercice : 15 Présents : 14 Pouvoir : 1 Votants : 15

Le compte rendu de la réunion du 27 janvier 2021 est approuvé à L'UNANIMITÉ.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Désignation de GILBERT CHATEGNIER comme secrétaire de séance

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUPPLÉANT DE LA COMMUNE POUR LE PROJET NOUVEAU TERRAIN DE FOOT BOULIEU/ST CLAIR/SAVAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'un nouveau terrain de foot Boulieu/St Clair/Savas. Afin de représenter la commune de Savas dans l'élaboration de ce projet commun avec les communes de Boulieu-Lès-Annonay et Saint Clair et lors des réunions de préparation, mise en place et organisation, Monsieur le Maire propose la désignation de :

- Monsieur BUSSET CHRISTOPHE ET BERTRAND PIATON, représentant de la Commune de Savas pour le projet d'un nouveau terrain de foot Boulieu/St Clair/Savas
- Monsieur CYRIL SAMUEL, suppléant de la Commune de Savas pour le projet d'un nouveau terrain de foot Boulieu/St Clair/Savas

Après avoir procédé au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉSIGNE, A L'UNANIMITÉ :

- Monsieur BUSSET CHRISTOPHE ET BERTRAND PIATON, représentant de la Commune de Savas pour le projet d'un nouveau terrain de foot Boulieu/St Clair/Savas
- Monsieur CYRIL SAMUEL, suppléant de la Commune de Savas pour le projet d'un nouveau terrain de foot Boulieu/St Clair/Savas

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUPPLÉANT AU COMITE SYNDICAL DU PARC NATUREL DU PILAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du Parc Naturel du Pilat a décidé d'adopter le périmètre d'étude pour la réécriture / révision de la future charte (2026-2042) lors de sa réunion du 13 janvier 2021.

le Comité Syndical du Parc Naturel du Pilat compte prendre contact avec les instances de notre structure intercommunales d'Ardèche (Communauté d'agglomération, SCOT, ...) pour les associer au Comité de pilotage mais également pour leur présenter les raisons pour lesquelles notre Commune fait partie du périmètre d'étude pour la révision de la charte du Parc du Pilat.

Il appartient donc désormais au Conseil Municipal de désigner un représentant et un suppléant pour la commune de SAVAS qui seront les personnes référentes invitées aux différentes instances de concertation où la participation des communes est importante.

Après avoir procédé au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉSIGNE, A L'UNANIMITÉ :

- Monsieur MONTALAN YVES domicilié 240, Chemin des Hauches de Tourton – 07430 SAVAS comme représentant au Comité syndical du Parc Naturel du Pilat
- Monsieur BALANDRAUD DIDIER domicilié 164, Chemin de la Reynée – 07430 SAVAS ET DENIS SEUX domicilié Route de Bontemps - 07430 SAVAS comme suppléant au Comité syndical du Parc Naturel du Pilat

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N° 04/2021 du 27/01/2021 - SUBVENTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE LA VIDÉO PROTECTION SUR LA COMMUNE DE SAVAS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DE L'INTERVENTION RÉGIONALE POUR LA SÉCURITÉ DES AUVERGNATS ET DES RHONALPINS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la précédente délibération du 27/01/2021 (n°04/2021) concernant la mise en place de la vidéo protection sur le territoire de la Commune de SAVAS. Suite à la finalisation du dossier, il apparaît nécessaire de modifier les montants de cette délibération afin de solliciter les services préfectoraux pour une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N° 07/2021 du 27/01/2021 -SUBVENTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CHANGEMENT DES MENUISERIES DES DEUX LOGEMENTS LOCATIFS SITUES 33 PLACE DU 19 MARS 1962 – LE VILLAGE – SAVAS, DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) OU DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la précédente délibération du 27/01/2021 (n°07/2021) concernant le changement des menuiseries des deux logements locatifs situés 33, Place du 19 Mars 1962, Le Village – 07430 SAVAS. Suite à la finalisation du dossier, il apparaît nécessaire de modifier les montants de cette délibération afin de solliciter les services préfectoraux pour une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Il propose au conseil municipal d'adopter le changement des menuiseries des deux logements locatifs situés 33, Place du 19 Mars 1962, Le Village – 07430 SAVAS et d'approuver le plan de financement suivant :

Coût estimatif HT : 24 000,00 €

Subvention DETR : 7 000,00 €

Autofinancement : 17 000,00 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

ACCEPTE l'annulation et le remplacement de la délibération n°07/2021 du 27/01/2021

ADOPTE les propositions ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la demande de subvention auprès des services préfectoraux dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et à signer tout document relatif à cette demande.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

Fin de séance à 21h00